



CONSEIL MUNICIPAL
7 septembre 2015
Procès verbal

L'an deux mille quinze, le sept septembre, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de Dallet.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2015.

Présents : Mesdames Marie-Thérèse THEVENET, Claire RIVEAU, Florence JOUVE, Yamina KADDOUR, Caroline LESENS, Sandrine MOUGIN et Sonia NEYRET,
Messieurs Gilles VOLDOIRE, René LEMERLE, Michel LENOIR, Olivier BOULICAUD, Pascal ROFFET, Michel THOME et Patrice DEREGARD.

Absent : /

Gérard BRANLARD donne procuration à Michel LENOIR.

Olivier BOULICAUD est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 6 juillet 2015

Gilles VOLDOIRE, le Maire, propose de valider le procès verbal du conseil municipal en date du 6 juillet 2015.

Michel THOME demande si le règlement de la cantine/garderie/centre de loisirs a été transmis à un service juridique comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil municipal ?

Gilles VOLDOIRE le règlement a été envoyé aux services du contrôle de légalité en Préfecture : les conditions d'accès à la cantine ont été retirées (notions de fréquentation et de situation professionnelle des parents).

Michel LENOIR : dans le point N°4 relatif au projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, le 2^{ème} paragraphe ne retranscrit pas ce qui a été convenu en conseil municipal.

Gilles VOLDOIRE propose de modifier la phrase concernée comme suit « Dans un souci de continuité entre communes, il est proposé d'éteindre l'éclairage public sur les mêmes tranches horaires que la commune de Mezel. L'intégralité du territoire de la commune serait concerné, à l'exception des bords d'Allier qui resteront éclairés ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le procès verbal du conseil municipal en date du 6 juillet 2015 en tenant compte des remarques évoquées ci-dessus.

2. Centre de loisirs – Tarifs sorties extérieures vacances octobre 2015 Délibération N°36

Claire RIVEAU, Conseillère déléguée à l'enfance jeunesse et au centre de loisirs municipal, présente les thèmes et activités proposées pour les vacances du 19 au 30 octobre 2015 au centre de loisirs municipal : des activités seront organisées autour de la kermesse la première semaine de vacances et la deuxième sera consacrée à Harry Potter et Halloween.

Il est proposé de voter (en plus des tarifs de journée) un montant de 8,00 € par enfant pour l'intervention d'une association proposant un atelier de cuisine spectaculaire. Cette activité sera proposée le 29 octobre 2015 au centre de loisirs communal et pour des enfants de tout âge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les activités et tarifs présentés ci-dessus pour la période de vacances d'octobre 2015.

3. EPF-MAF – Adhésion de nouveaux membres Délibération N°37

Gilles VOLDOIRE, le Maire, expose que les structures suivantes ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne :

Les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMAROULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

Les communautés de communes du :

- **PAYS DE SALERS** (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-Les-Bosquets, Besse, Brageac, Chaussezac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, Le Falgoux, Le Fau, Le

Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eulalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,
- **PAYS DE MAURIAC** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

- **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), composé des communes d'Anglards de Salers, Arches, Jaleyrac, Le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,
- **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

Le Conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 17 mars, 19 mai et 23 juin 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 23 juin 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

René LEMERLE s'étonne de la demande d'adhésion de collectivités territoriales et d'EPCI hors département à un établissement public foncier du Puy de Dôme.

4. Syndicat du Bois de l'Aumône, SBA – Implantation des points d'apport volontaire

Gilles VOLDOIRE, le Maire, rappelle que le SBA a décidé de mettre en place la redevance incitative dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Cette dernière prend en compte la nature et le nombre de collecte des déchets dans la facturation. Un power point a été réalisé par Gérard BRANLARD, Conseiller délégué à l'environnement, sur la proposition du SBA concernant l'implantation des points d'apport volontaire (collecte des déchets).

Il est proposé d'installer 7 points dans le bourg de la commune :

- Square Général de Gaulle / rue Antoine Besserve (1 ordures ménagères et 1 collecte sélective) ;
- Parking rue Antoine Faure / rue des Matines (3 colonnes : ordures ménagères, collecte sélective et professionnels) ;
- Rue Abbé Banier (2 colonnes : ordures ménagères et collecte sélective) ;
- Rue de la Porte du Vent (3 colonnes : ordures ménagères, collecte sélective et cartons) ;
- Parking rue Côte Malais / rue du Pavé (2 colonnes : ordures ménagères et collecte sélective) ;
- Rue Abbé Banier / Petite Gobe (implantation future) ;
- Parking salle polyvalente (3 colonnes : ordures ménagères, collecte sélective et verre).

Après de nombreux échanges entre les services du SBA et la commune de Dallet, des questions techniques subsistent sur certains points d'apport volontaire. Il est proposé de ne pas délibérer sur ce plan et de demander aux services du SBA de fournir une proposition définitive prenant en compte toutes les difficultés du site.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse de valider le plan d'implantation des points d'apport volontaire présenté ce jour et demande une proposition définitive aux services du SBA prenant en compte toutes les difficultés du site.

Gilles VOLDOIRE, le Maire, informe les membres du conseil municipal de la parution du rapport 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets réalisé par le SBA. Ce document est disponible en mairie.

5. Motion proposée par l'Association des Maires de France, AMF, sur la baisse des dotations de l'Etat Délibération N°39

Gilles VOLDOIRE, le Maire, propose de voter une motion de soutien proposée par l'AMF sur la baisse des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des

dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Dallet rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Dallet estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Dallet soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures) ;
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement) ;
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux ;
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de voter la motion présentée ci-dessus.

René LEMERLE précise que la baisse des dotations de l'Etat pour la commune de Dallet est estimée à 100 000,00 € sur 4 ans.

6. Informations du Maire – Délégués dans structures extérieures

- Affaire juridique : une requête a été envoyée au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand par des riverains du plateau sportif, situé avenue de Compains, avec pour objet « nuisances dues à l'utilisation du plateau sportif de la commune ». Une déclaration a été effectuée auprès de notre assurance dans le cadre de la protection juridique. Le dossier va être très prochainement envoyé à un avocat afin de préparer un mémoire en défense.
- Ambrosie : plante allergisante (touchant principalement les voies respiratoires) est présente sur la commune de Dallet (bords d'Allier). Un arrêté préfectoral de 2012 prescrit la destruction obligatoire de cette plante dans le Puy de Dôme. Le dossier est confié à la commission environnement.
- Plan Local d'Urbanisme : le cabinet Descoeur présentera un projet de diagnostic au conseil municipal le 30 septembre 2015 à 18h00, salle de la Fontaine.
- Ecole : compte tenu des inscriptions pour l'année 2015-2016, aucune fermeture de classe n'est envisagée.
- Fête du village 12/13 septembre 2015 : forum des associations, feu d'artifice, vide grenier et animations fête foraine.

➤ Commission des travaux

Michel LENOIR, 3^{ème} Adjoint délégué aux travaux :

- Rue de l'Enfer : les travaux de remplacement des réseaux d'évacuation des eaux ont été engagés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-ferrand, SIAREC, via l'entreprise GATP le 24 août 2015 pour une durée estimée à 8 semaines. Il est rappelé que la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits.
- Rue des Remparts : des travaux de remplacement du réseau d'eau potable sont en cours de réalisation depuis le 31 août 2015. Ces travaux sont gérés par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, SIAEP, de Basse de Limagne par l'intermédiaire de l'entreprise ROBINET. Un problème de cave a

été évoqué mais il actuellement solutionné. La commune intervient en tant que maître d'ouvrage pour la réfection du revêtement et des caniveaux à neuf. Il est rappelé que la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits.

- Rue du Fossé : René LEMERLE précise que des travaux sont réalisés par la SEMERAP. En effet, dans le cadre de passage caméra, il a été découvert que le tout à l'égout était écrasé. Le SIAREC a décidé de remplacer 15 mètres de conduite. Toutefois, l'affaissement de mur d'une propriété privée a ralenti le chantier et la rue est actuellement strictement interdite aux véhicules à moteur et au passage des piétons.

- **Commission Enfance Jeunesse**

Claire RIVEAU, Conseillère déléguée à l'enfance jeunesse et au centre de loisirs municipal : les inscriptions à la cantine, garderie, centre de loisirs et temps d'activités périscolaires, TAP, se sont déroulées le 27 et 28 août 2015. Sur 151 enfants inscrits à l'école, 121 ont été enregistrés plus 3 enfants scolarisés à l'extérieur de la commune. Sur les 60 enfants de maternelle, 36 sont inscrits aux TAP et 79 sur les 91 enfants de l'école élémentaire.

- **Commission des Finances publiques et de la vie économique**

René LEMERLE, 1^{er} Adjoint délégué aux finances publiques, rappelle de la volonté d'étudier d'autres sources de fiscalité (taxe d'habitation sur les logements vacants et taxe foncière sur les terrains constructibles). Il est proposé, au groupe de travail composé de Gilles VOLDOIRE, René LEMERLE, Marie-Thérèse THEVENET, Yamina KADDOUR, Caroline LESENS et Patrice DEREGARD, de fixer des dates de réunion avant le 1^{er} octobre 2015, date butoir à laquelle le conseil municipal devra se prononcer : 14 septembre 2015 à 20h et 21 septembre 2015 à 20h.

- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, SIAEP, de Basse Limagne**
(représentants : René LEMERLE et Michel LENOIR)

René LEMERLE : le SIAEP de Basse Limagne informe les usagers de la nouvelle facturation d'eau. Il est recommandé de vérifier les factures reçues et d'être à l'écoute d'administrés surpris du montant à régler ; il est possible que des erreurs aient été commises lors de la nouvelle mise en œuvre.

- **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, SIEG, du Puy de Dôme**
(représentant : Olivier BOULICAUD)

Olivier BOULICAUD : un rendez-vous est convenu avec les services du SIEG le 9 septembre 2015 pour étudier les zones concernées par l'extinction nocturne de l'éclairage public et donner une estimation chiffrée en € des travaux à réaliser pour que le projet soit envisageable.

7. Calendrier

- **Conseils municipaux** : 5 octobre, 16 novembre et 14 décembre 2015.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance prend fin à 22h10.**